

## Compte rendu conseil municipal du 3/12/2020

**Présent :** MM Pascal Marchelidon ; Roselyne Deschamps ; Alain Rampon ; Didier Magne, Patrick Gibert ; Alain Marc ; Jean-Paul Canton ; Nathalie Bonneau.

Absente : Cécile Contini procuration à Jean-Paul Canton,

Excusés : Pierre Alvard, Morgan Clermon

Secrétaire : Roselyne Deschamps

*Les décisions modificatives budgétaires :*

### Décision Modificative N°2 AEP :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : virement à section investis	364.00€	
<b>Total D023 : Virement à la section investis</b>	<b>364.00€</b>	
D2315 : Install. Mat et outil technique	364.00€	
<b>Total D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>364.00€</b>	
D 66111 : Intérêt réglés à l'échéance		1.00€
<b>Total D66 : Charges financières</b>		<b>1.00€</b>
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		363.00€
<b>Total D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>363.00€</b>
R 021 : Virement section exploitation	364.00 €	
<b>Total R 021 : Virement section de fonct.</b>	<b>364.00€</b>	

### Décision Modificative N°3 AEP :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		30.00 €
<b>Total D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>30.00 €</b>
D2315 : Install. Mat et outil technique	30.00 €	
<b>Total D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>30.00 €</b>	

Adoptée à l'unanimité

**Décision Modificative N°2 Village de Vacances :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 637 : Autre impôts & taxes	3 000.00 €	
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 000.00 €</b>	
D 6413 : Primes et gratifications		3000.00 €
<b>Total D 012 : Charges Pers et frais assimilés</b>		<b>3000.00 €</b>

**Décision Modificative N°3 Village de Vacances :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D637 : Autre impôts & taxes	2400.00€	
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2400.00€</b>	
D678 : Autres charges exception		2400.00€
<b>Total D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>2400.00€</b>

Adoptée à l'unanimité

**Décision Modificative N°3 Commune (BP) :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité	700.00 €	
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>700.00 €</b>	
D 023 : Virement section d'investissement		0.00€
<b>Total D 023 : Virement section investi</b>		<b>0.00 €</b>
D 1641 : Emprunts en euros		2 800.00€
<b>Total D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>2 800.00€</b>
D 2031 : Frais d'étude	2 800.00	
<b>Total D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 800.00</b>	
D 66 111 : Intérêt réglés à l'échéance		700.00 €
<b>Total D 66 : Charges financières</b>		<b>700.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		0.00 €
<b>Total R 21 : Virement section de fonct</b>		<b>0.00 €</b>

Adoptée à l'unanimité

**Décision Modificative N°4 Commune (BP) :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie & électricité	300.00€	
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>300.00€</b>	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		300.00€
<b>Total D 66 : Charges financières</b>		<b>300.00€</b>

Adoptée à l'unanimité

*Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande :*

Le maire, propose à l'assemblée, le renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement de commande (SDEE) pour les travaux de voirie.

Le SDEE est donc désigné comme le coordonnateur du groupement et il a la charge de la passation et de l'exécution des marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Adoptée à l'unanimité

*Vote des taux d'avancement de Grade :*

En conformité avec l'article 49 de la N°84-53 du 26 Janvier 1984, le conseil municipal se doit de voter le taux d'avancement des agents de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2021 le taux d'avancement de grade identique à l'année 2020.

Le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur au taux de 100 %.

Adoptée à l'unanimité

*Questions diverses :*

Le budget de L'AEP :

Le budget de l'assainissement est bénéficiaire de 1000 € pour ce qui est de l'investissement et de 7000 € en fonctionnement.

Ces chiffres confirment la bonne gestion de la compétence « eau » par la commune.

Le budget du village de vacances :

L'excédent budgétaire du Village de Vacances s'élève à 13 000 euros. Cela témoigne d'une bonne gestion des charges.

Il est proposé le vote d'une subvention d'équipement au Village de Vacances pour un montant de 14 279.51 euros afin de couvrir les dépenses d'investissement.

Adoptée à l'unanimité